



1 CDD pour remplacer plusieurs salariés...

Par **Fabrice PION**, le **03/09/2012** à **16:43**

Bonjour,

J'ai lu assez récemment (juillet-août) "qq chose" autorisant le remplacement de plusieurs salariés par un seul et même CDD... Contrairement à tous les arrêts constants interdisant cette pratique...

Impossible de retrouver une trace de cette décision...

Merci de votre aide...

Cordialement,

Fabrice Pion.

Par **P.M.**, le **03/09/2012** à **17:09**

Bonjour,

Cela serait effectivement très intéressant car contraire à la Jurisprudence encore réaffirmée par l'[Arrêt 11-12243 de la Cour de Cassation du 11 juillet 2012...](#)

Par **Fabrice PION**, le **03/09/2012** à **17:17**

Oui, merci de la réponse...

A force de chercher, je viens de retrouver : en fait, c'est la CJUE qui, en janvier 2012, le 26, (Affaire C-586/10 Bianca Küçük) a ouvert une brèche en autorisant le recours recurent aux CDD et en demandant aux états de "se poser la question"...

Ci joint, le lien : <http://www.juritravail.com/Actualite/cdd-remplacer-salarie-absent-employeur/ld/13098>

Encore merci !

Par **P.M.**, le **03/09/2012** à **17:51**

Cette Jurisprudence européenne n'indique pas pour autant que par un même CDD il peut être pourvu à plusieurs remplacements, mais effectivement, remet en cause le principe que la succession de CDD ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise...

Par **Fabrice PION**, le **03/09/2012** à **18:05**

Oui, tout à fait, c'est une brèche très générale sur le motif de conclusion de tels contrats, y compris, remplacement de plusieurs personnes...

A suivre...

Et merci de ta participation !